

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 1^{er} octobre à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal « Anna Marly » de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45140), sous la Présidence de Madame Vanessa SLIMANI.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 13

Représentés : 5

Nombre de votants : 16

Votes « Pour » : 16

Votes « Contre » : 0

Abstention : 0

Présents :

Mme Vanessa SLIMANI, Mme Anne-Marie ACQUART, M. Hyacinthe BAZOUNGOULA, M. Laurent BAUDE, Mme Chahrazede BENKOU-NAVARRO, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Michaëla LOQUET, M. Thomas HUBERT, Mme Nathalie RIVARD, Mme Danielle MARTIN, Mme Corinne GUNEAU, Mme Ghislaine HUROT, Mme Lydie PERIN
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés et représentés : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, Mme Martine AIME, M. Christophe LAVIALLE, M. Timothé LUCIUS, M. Fabien RIVIERE DA SILVA.

Pouvoirs :

Mme Valérie BARTHE-CHENEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie RIVARD
Mme Martine AIME a donné pouvoir à M. Laurent BAUDE
M. Christophe LAVIALLE a donné pouvoir à Mme Lydie PERIN
M. Timothé LUCIUS a donné pouvoir à Ghislaine HUROT
M. Fabien RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme Nathalie HAMEAU

Secrétaire de séance : M. Thomas HUBERT

N°2025/10-01-2 : TARIFICATION DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE SIRCO

Madame la Présidente expose,

Par délibération du 21 février 2024, le Comité Syndical a acté, la différenciation tarifaire pour la vente de prestations aux villes adhérentes.

Ont été distingués les repas destinés aux enfants, ceux destinés aux adultes, les petits déjeuners ainsi que les goûters.

Les prix de vente de ces prestations doivent évoluer pour permettre d'équilibrer le budget, faire face à l'ensemble des charges d'exploitation et permettre d'assurer une meilleure stabilité financière du SIVU.

Par conséquent, il est proposé de conforter la différenciation des tarifs des prestations réalisées par le SIRCO afin de répondre aux objectifs fixés et de maintenir l'équité entre toutes les communes adhérentes.

Il est proposé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026, la grille de tarifs suivante :

TARIFICATION A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2026	
Repas chauds et froids scolaires et ALSH enfants	5,57€ HT
Repas chauds et froids scolaires et ALSH adultes	5,70€ HT
Repas chauds et froids adultes Foyer et Restaurant administratif	6,33€ HT
Repas chauds et froids adultes Portage	6,84€ HT
Repas adultes festifs à consommer chaud ou froid catégorie n°1	7,82€ HT
Repas adultes festifs à consommer chaud ou froid catégorie n°2	15,64€ HT
Goûters	0,87€ HT
Petit déjeuner	1,31€ HT

VU l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les prix de vente des repas fournis aux communes adhérentes du SIRCO à compter du 1^{er} janvier 2026.

PRECISE que les repas fournis sont soumis aux taux de TVA en vigueur.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification.

INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2025, à Saint-Jean-de-la-Ruelle

Pour extrait certifié conforme
La Présidente du SIRCO,
Vanessa SLIMANI

